

Séance du 2 novembre 2020

2020/075

Présents : Denis FEGNE / Philippe SOULE-PERE / Jean TRILLE / Noémie DEUTSH / Alexandre ARRIZABALAGA / Serge ALMENDRO / JB MARTINEZ / Hélène FRANCES / Caroline ECORCHON / Stéphanie MARQUEZ / Ingrid BOUTARFA / Dominique GAYE / Sébastien ABADIE / JC MADELAINE / Régine TOSON / Gisèle VINCENT / Juliette SALANNE

Absents : Michel DUHAMEL (procuration pour Denis FEGNE) / Sandrine TREBUCQ (procuration pour Gisèle VINCENT) / Bernard LHOSSEIN (procuration pour Philippe SOULE-PERE) / Bernard JOUCLA (procuration pour Jean TRILLE) / Bruno CAZERES (procuration pour JC MADELAINE) / Laëtitia CAZABAN

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ISL RANDO

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que l'association ISL Rando s'est lancée en début d'année dans la création d'une école de VTT, dans laquelle 15 enfants sont déjà inscrits.

Des formations sont nécessaires pour permettre l'encadrement des futurs élèves de l'école.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du Bureau Municipal le 6 juillet 2020, les élus avaient acté la prise en charge financière de l'ensemble de ces formations.

A ce jour, 6 formations ont été engagées.

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (sans le vote de Sébastien ABADIE et Jean-Christophe MADELAINE qui n'ont pas pris part au débat) attribue une subvention de 2000€ à l'association ISL Rando.

L'assemblée délibérante
Extrait certifié conforme :

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le... **6 NOV. 2020**
de la publication le... **6 NOV. 2020**
IBOS,
Le... **6 NOV. 2020**
Le Maire,

Denis FEGNE



Le Maire,


Denis FEGNE

